

MEMOIRE EN REPONSE AUX AVIS FORMULES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES A LA MODIFICATION DU PLU D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Conformément à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U. ont été saisi pour avis. Leurs remarques sont inscrites dans le tableau qui suit :

Instances	Observations formulées par les PPA	Avis et réponses de la commune Qui sera apportée à l'issue de l'enquête publique	Doc. modifié
SMEAT	Pas de remarques particulières émises	La commune prend acte de l'avis	RAS
SDIS	Intégrer un paragraphe sur les obligations de sécurisation des projets au regard de besoins du SDIS	Le règlement sera complété. L'annexe est déjà dans le dossier de PLU en annexe du règlement écrit	Règlement écrit
CDPNAF			
SICOVAL	Service Habitat (PLH) : le LAA pour 10% sur le secteur d'Argento ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le PLH – Reprendre l'ancienne rédaction pour 30% de LAA sur Argento 3 Service Eau et Assainissement :		
Tisséo	Pas de remarques particulières - Avis favorable	La commune prend acte de l'avis favorable	RAS
Teréga	Pas de remarques particulières	La commune prend acte de l'avis	RAS